

S'installer à l'étranger: une check-list pour un déménagement réussi

Planifiez votre déménagement

Établissez un planning. La préparation est la clé d'un déménagement à l'étranger réussi. En réalité, il n'est jamais trop tôt pour s'y atteler. Environ deux mois avant le grand départ, vous devriez commencer à planifier concrètement le déménagement. Un planning détaillé vous aidera à garder une vue d'ensemble. «Pensez au tri, à la préparation des cartons et à la gestion des formalités administratives», indique Jonathan Landau, directeur de la plateforme de déménagement Movu. Sachez, par exemple, que certaines formalités douanières concernant les animaux de compagnie peuvent prendre beaucoup de temps. Plus votre planning est détaillé, moins vous risquez de rencontrer de mauvaises surprises.

Faites le tri. Cela en vaut la peine. Moins vous emportez d'affaires, moins cher sera votre déménagement à l'étranger. Déterminez quels objets vous souhaitez réellement prendre avec vous. Les biens dont vous n'avez pas besoin peuvent être vendus, donnés ou jetés. Comme pour tout déménagement, connaître le plan de votre nouveau logement peut s'avérer utile pour organiser efficacement le transport des meubles et aménager votre nouveau chez-vous.

Établissez un inventaire. Prenez le temps de dresser une liste détaillée de tous vos biens. «Un inventaire vous aidera non seulement à faire vos cartons, mais il est également nécessaire pour souscrire une éventuelle assurance transport et vous sera demandé au plus tard à la douane», relève Jonathan Landau de Movu.

Avec ou sans entreprise de déménagement? Réfléchissez si vous souhaitez organiser vous-même votre déménagement ou faire appel à une entreprise. Avez-vous l'intention de déménager dans un pays européen ou de traverser l'Atlantique?

UE / AELE

Dans l'UE, où le déménagement peut éventuellement être effectué avec un véhicule de location et où les dispositions douanières sont claires, il est tout à fait possible d'organiser soi-même son déménagement. Il est néanmoins important de prendre en compte la réglementation douanière du pays de destination, les éventuelles déclarations de transit pour les pays traversés et les questions d'assurance (voir plus bas). Gardez également à l'esprit qu'un déménagement longue distance est plus compliqué qu'un déménagement à l'intérieur de la Suisse.

Outre-mer

Organiser soi-même un déménagement outre-mer est possible, mais généralement très fastidieux et complexe. Si le voyage se fait en bateau, vos affaires doivent être particulièrement bien emballées en raison de l'humidité. De plus, les formalités douanières peuvent s'avérer longues et la réception des biens dans le pays de destination doit également être organisée. Certains pays imposent en outre des restrictions strictes aux objets emballés et transportés par vos soins. Les entreprises

spécialisées dans les déménagements internationaux connaissent les lois et les réglementations des différents pays. Elles disposent aussi de l'expertise nécessaire concernant les modes de transport et les emballages spéciaux. De plus, elles se chargent des formalités telles que le dédouanement et les autorisations de transport.

Choisissez une entreprise de déménagement spécialisée

Lors de la recherche d'une entreprise de déménagement, veillez à son expérience. «Les labels de qualité sont un indicateur important», souligne Marcel Jörg, membre du comité de la Swiss Movers Association, qui regroupe les entreprises de déménagement professionnelles en Suisse. Assurez-vous que la société dispose d'un certificat de la Fédération internationale des déménageurs Internationaux (FIDI). Prenez également en compte les évaluations de la clientèle disponibles en ligne.

Gardez un œil sur les coûts et demandez plusieurs devis. Un déménagement international avec des professionnels a un prix. Les coûts dépendent du volume du déménagement, du mode de transport et des prestations incluses. En règle générale, plus la distance est grande, plus le prix est élevé. Pour des trajets inhabituels ou peu fréquentés, le prix peut augmenter considérablement. «De manière générale, le déménagement outre-mer d'une famille peut coûter entre 15'000 et 20'000 francs», précise Marcel Jörg. Pour réduire les coûts, demandez des devis détaillés à plusieurs entreprises. Évitez les offres forfaitaires sans une inspection précise des biens à déménager, car elles sont souvent imprécises. Assurez-vous que toutes les prestations pertinentes soient incluses: en particulier le matériel d'emballage, le transport, le dédouanement, ainsi que les frais à destination tels que les coûts d'entreposage portuaire et de location de containers. L'assurance transport, un éventuel stockage intermédiaire ainsi que les travaux de montage devraient également être proposés en option. Une erreur fréquente est de ne pas poser les bonnes questions, note Marcel Jörg. Chaque entreprise décide elle-même des prestations incluses dans son devis. «Comparez attentivement ce qui est inclus dans l'offre pour éviter des frais ultérieurs.»

Vérifiez votre couverture d'assurance

Souscrivez une assurance transport. Vous déménagez par vos propres moyens? Dans ce cas, informez-vous sur les différentes offres d'assurance disponibles pour couvrir vos biens. Lors d'un déménagement avec une entreprise, une assurance de base est incluse, mais elle se révèle souvent insuffisante. «Si, dans le pire des cas, le container entier tombe à la mer, l'indemnité fournie par l'assurance de base est bien trop faible pour remplacer les biens perdus», avertit Marcel Jörg. Étudiez donc attentivement le contrat, renseignez-vous sur les objets exclus de la couverture et, le cas échéant, souscrivez une assurance transport complémentaire. Attention si vous préparez vous-même les cartons: en cas de dommages à vos biens, les entreprises de déménagement ne sont souvent responsables que si leurs employé-e-s ont fait les cartons.

Faites vos cartons correctement

Dressez un inventaire. À la douane, vous devrez fournir une liste détaillée des biens à déménager (plus d'informations plus bas).

Faites attention à l'étiquetage et à l'emballage. Un étiquetage clair de vos biens et un emballage résistant sont essentiels. Un étiquetage correct est particulièrement important lorsque différents modes de transport sont utilisés: si vos documents de travail sont envoyés par bateau, option plus lente, au lieu d'être expédiés par avion, cela peut rapidement poser problème.

Évitez les objets interdits dans vos cartons. Les autorités douanières de nombreux pays de destination publient sur leur site Internet des informations sur les marchandises interdites ou faisant l'objet de restrictions. «Régulièrement, des gens tentent d'expédier des batteries de vélos électriques. Ce n'est pas possible», prévient Marcel Jörg. L'expert recommande de faire appel à une entreprise de déménagement pour emballer vos biens. «Les sociétés spécialisées savent quels objets peuvent poser problème et disposent de matériaux d'emballage de qualité pour éviter les dommages.» En outre, de plus en plus de pays interdisent l'envoi de biens «emballés par le/la propriétaire» pour des raisons de sécurité.

Emportez des documents importants dans votre bagage à main. Envoyez à l'avance par avion les objets dont vous aurez immédiatement besoin à votre arrivée dans le pays de destination ou emportez-les dans vos bagages personnels. Demandez à vos enfants de préparer un sac à dos avec leurs jouets préférés. Ils/elles auront ainsi avec eux des objets familiers qui leur procureront un sentiment de sécurité. Pour plus de conseils sur l'expatriation avec des enfants, consultez cet [article](#).

Soyez attentif-ve aux questions douanières

Dressez un inventaire. Vous devez indiquer ce que vous souhaitez exporter hors de Suisse. Une liste détaillée de vos biens (y compris les véhicules privés) est exigée pour la sortie de Suisse et par les autorités douanières de la plupart des pays de destination. Par précaution, préparez votre liste en trois exemplaires.

N'oubliez pas la déclaration de transit. Si vous traversez d'autres pays avant d'atteindre votre destination finale, vous devez généralement présenter une déclaration de transit pour ces territoires.

Préparez une preuve du lieu de résidence. Une preuve écrite de changement de domicile (contrat de travail ou de location) est nécessaire.

Informez-vous sur la réglementation concernant les animaux de compagnie. De plus en plus de pays craignent les épidémies et imposent des règles strictes pour l'importation d'animaux. Les démarches pour obtenir les documents requis peuvent prendre du temps.

Fini le shopping. Hormis quelques exceptions, vous pouvez en principe importer vos biens personnels sans droits de douane ni taxes. Toutefois, certains pays exigent que les biens aient été détenus pendant une durée minimale avant le déménagement. En cas de doute, il est donc préférable d'acheter des meubles ou autres objets dans le pays de destination. De plus, il se peut que les biens ne puissent pas être vendus durant une certaine période après votre déménagement dans le pays d'accueil.